

Intervention ASES 20 janvier -Anne-Cécile Douillet

1) Pas revenir ici directement sur toutes les bonnes raisons que l'on a de s'opposer à la réforme, car je suis plutôt là pour livrer un témoignage sur la façon dont la réforme se met (malheureusement) en place.

→ Je commencerais quand même par dire que nous avons bien à faire à une réforme qui attaque en profondeur les principes de l'université publique française :

- en effet même si, cette année, un droit à l'inscription en fac pour tous les bacheliers est maintenu

- la réforme introduit un principe complètement nouveau : tous les bacheliers ne sont plus considérés comme ayant également droit à intégrer l'université : les dossiers scolaires (mais aussi extra-scolaires puisque des éléments sur les engagements associatifs sont parfois intégrés) seront désormais pris en compte (comment ? c'est encore flou) pour dire quels lycéens ont plus le droit que les autres d'accéder à telle ou telle formation. Tout est donc en place pour ensuite dénier le droit à entrer à l'université à certains bacheliers.

2) **Témoignage** sur la façon dont les choses se passent en science politique, à la fois sur les formes de coordination que nous avons essayé de mettre en place à l'échelle de la discipline mais aussi sur les difficultés à vraiment nous opposer...

* C'est en effet une des caractéristiques de cette réforme que d'avancer à **marche forcée**... et c'est aussi sur ce point qu'elle pose des problèmes démocratiques : elle est mise en œuvre **avant que la loi ait été adoptée par le Parlement** et, localement, les conseils universitaires sont largement contournés :

- Il a été décidé de lancer effectivement Parcoursup le 22 janvier, tout en donnant jusqu'au 6 mars aux CFVU pour voter les attendus et éléments de vérification... La ministre a reconnu que **les votes des conseils (CFVU, CAC et CA) après le 17 janvier ne sont qu'indicatifs**.

- Par ailleurs, lorsque **les avis formulés au niveau des UFR ou des départements sont écartés chaque fois qu'ils ne correspondent pas à ce qui a été prévu** : les quelques UFR ou départements qui n'ont pas fait remonter d'éléments de vérification des attendus se font imposer des éléments de vérification : c'est ce qui s'est passé à Paris 8 pour le département de science politique, c'est aussi sans doute ce qui s'est passé à Lille (je dis sans doute car la CFVU n'a pas pu se tenir... mais, encore une fois, ça n'empêchera pas forcément que les choses se fassent)

De manière plus cocasse, à Nanterre, les attendus rédigés par les juristes ont été... retoqués par la présidence : trop précis !

- En réaction au blocage du CA de Paris, la ministre a dit que, faute de remontées locales, on mettrait ce qui a été décidé au niveau national... Elle n'avait pas l'air plus inquiète que cela... et je crains que cela veuille dire que, y compris pour les éléments pris en compte lors de l'examen des dossiers, tout est déjà plus ou moins prêt à être mis en ligne, quoi qu'il arrive !!

- Enfin, pour ce qui concerne la science politique en tout cas, j'ajouterai que nous avons été un peu coincés pour ce qui est de la définition des attendus nationaux : les licences de science politique étant pour la plupart hébergées dans les facultés de droit, c'est la Conférence des doyens des facultés de droit et de science politique qui s'est chargée de rédiger des attendus pour la science politique... Et elle a sollicité plus que tardivement (et parce que certains d'entre nous s'en sont inquiétés) les instances représentant la discipline... si bien que, pour ne pas le document retenu soit celui élaboré par les juristes, nous avons dû élaborer dans l'extrême urgence un document présentant des attendus nationaux, forcément très insatisfaisants...

* Mais au moins coordination entre toutes les licences de science politique : pas de remontée d'attendus locaux ni d'éléments d'examen des dossiers pour aucune des licences de science politique (au moins pas de mise en concurrence entre licences... même si en science politique, la forte disparité dans les capacités d'accueil, fait qu'il y a des licences beaucoup plus sélectives que d'autres !!)

* Bref, je ne veux surtout pas démobiliser en soulignant tout ça... mais souligner les limites de certaines formes de « résistance », résistance d'autant plus difficile à mener que par ailleurs les départements sont pris dans des négociations sur la répartition des faibles moyens supplémentaires qui sont alloués :

- et c'est aussi ce qui fait le caractère pervers de la mise en œuvre de cette réforme : tout en introduisant la généralisation des « capacités d'accueil », le gouvernement est attentif cette année à ce que la capacité d'accueil générale ne baisse pas, voire augmente un peu. (+550 en licence et DUT dans l'académie de Lille... sachant qu'on prévoit 2000 étudiants de plus)

= on est loin des besoins, d'autant pour ces 550 places supplémentaires, on ne prévoit que 15 postes supplémentaires, alors que de nombreuses filières (pour ne parler que de notre département de science politique : déficit de 15 postes si l'on rapporte le nombre d'heures que nous avons à assurer dans notre UFR au nombre de titulaires !!)

Mais, quand on connaît des taux de sous-encadrement délirants.... Eh bien on se bat pour essayer d'obtenir un poste de plus !!

Donc : non la sélection n'est pas la solution !

= En tout cas, cette réforme ne permettra pas de mieux orienter les lycéens puisque ce qui est mis en place c'est avant tout un système de classement... au sortir duquel les moins bien placés se verront proposer une place là où il en reste... et non là où ils souhaitent aller ni là où ils auraient *a priori* le plus de chances de réussir (mais encore faudrait-il pouvoir le savoir !). Quant à ceux qui seront bien classés, il y a des chances

qu'ils soient bien classés sur toutes les formations qu'ils auront demandées, donc qu'est-ce qui pourra les guider dans leur choix ? Par ailleurs, je vois mal comment les « modules de remédiation » pourraient être mis en place....

= D'ailleurs, cette réforme ne pose pas la bonne question en insistant sur l'orientation (comme s'il existait une bonne orientation, qu'il s'agirait de pouvoir déterminer grâce à une analyse rationnelle !), une des questions centrales étant celle des conditions d'accueil des étudiants, afin de susciter chez un maximum d'entre eux un intérêt à leurs études et de leur donner les moyens de s'y épanouir et, si possible, d'obtenir un diplôme !

= Cette réforme ne comble pas non plus les besoins qui sont ceux de l'université, les quelques moyens supplémentaires alloués n'étant pas du tout à la hauteur, dans un contexte de pénurie installée depuis plusieurs années et de hausse démographique !!